

Seine Nanterre Arche

Etablissement Public d'Aménagement

29, rue des Trois Fontanot
92024 Nanterre cedex
téléphone 33 (0)1 55 69 38 38
télécopie 33 (0)1 55 69 38 40
www.seine-arche.fr

13^{ème} Grand Prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France

Urbanisme, Patrimoine et développement durable
Gestion environnementale de l'espace urbain

L'Eco-quartier Hoche

Créé en 2000, l'Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche aménage, dans le cadre d'une OIN, une ZAC sur territoire de 124 ha laissé disponible par l'enfouissement de l'autoroute A14, entre la Seine et l'Arche de la Défense, dans le prolongement de l'axe historique dessiné par Le Nôtre.

L'objectif est de reconstituer un cadre de vie de qualité sur un site morcelé par le passage de grandes infrastructures. Le secteur Hoche se situe à l'extrémité Ouest de la ZAC, à proximité de la Seine mais aussi de l'échangeur A14/A86 inachevé.



Le projet Seine Arche a été dès son origine conduit dans une concertation étroite avec la ville de Nanterre, avec ses habitants et avec les autres partenaires concernés (université Paris Ouest Nanterre La Défense, RATP, gestionnaire routiers, Chambre consulaires).

C'est aussi un projet pour lequel l'**EPA Seine-Arche a fait le choix d'un aménagement durable**. Il s'est ainsi fixé comme objectifs de produire un aménagement économe en ressources, faiblement émetteur de carbone, accueillant pour la biodiversité, et qui promeut un développement urbain mixte et équilibré. Les outils utilisés sont : la certification ISO 14001 pour l'établissement, les études thématiques, la rédaction de documents prescripteurs imposés aux maîtres d'œuvre comme aux opérateurs intervenant sur le site (CPE), ...

Le projet de l'Eco-quartier Hoche s'inscrit parfaitement dans l'objectif urbain du projet Seine-Arche (reconquête urbaine et requalification d'un territoire), avec ici la réalisation d'une jonction entre la ville constituée et le site dévasté de l'échangeur, et dans la démarche générale déjà ambitieuse en matière de développement durable menée par l'EPASA. Mais, il propose un niveau supérieur d'application des objectifs poursuivis et déjà présentés dans le cadre du projet des terrasses 12 à 17, tant sur le volet des espaces publics, que des programmes immobiliers : un souci d'intégration du projet dans le site ; des programmes mixtes, accessibles à tous et durables ; une gestion de l'eau avisée ; une maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de carbone (label BBC et création d'une chaufferie bois),

L'éco-quartier Hoche

L'éco-quartier Hoche répond à un principe d'écosystème urbain.

La programmation

Le long du parc du Chemin de l'Île, le secteur résidentiel Hoche développera sur 4 ha, à l'horizon 2012, 600 à 650 logements accompagnés de commerces, services, activités artisanales et équipements publics.

Une attention particulière portée sur l'aménagement des espaces publics

- la gestion des eaux pluviales optimisée : phytoremédiation via les noues paysagères, bassins paysagers d'infiltration, bassins de rétention, chaussées réservoirs,
- la gestion différenciée des espaces verts : essences végétales résistantes, utilisation raisonnée des engrais et des pesticides,
- l'imperméabilisation des sols limitée à 40%,
- l'aménagement d'une zone 30.



Des bâtiments Haute Qualité Environnementale

Toutes les constructions immobilières sont labellisées « Bâtiment Basse Consommation ». Une chaufferie bois, actuellement à l'étude, permettrait une consommation à 80% d'énergies renouvelables, divisant par 4 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une conception classique.

Coût des espaces publics : 9 M € HT



Contacts EPASA :

Dominique Bore, directrice de la communication : dbore@epaladefense.fr

Mélanie Pinjon, adjointe à la directrice de la communication : mpinjon@epaladefense.fr